



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2023/03/65 PRISE EN VERTU DE LA  
DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020

Service Relations Publiques  
CF/JR/CHL

**OBJET :** Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Les Enquêtes de l'Inspecteur T », prévu le 17 décembre 2023 au Théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-l'École, dans le cadre du Noël des enfants de la Ville.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article R. 2122-3 (1°) du Code de la Commande Publique.

Vu le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite proposer un spectacle intitulé « Les Enquêtes de l'Inspecteur T » dans le cadre du Noël des enfants de la Ville qui aura lieu le 17 décembre 2023 à 16h, et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type d'animation.

Considérant que le projet de contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle précité, proposé par la Compagnie de l'Éléphant, répond aux besoins de la commune.

**DECIDE :**

**Article 1 :** Un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Les Enquêtes de l'Inspecteur T », sera conclu avec la Compagnie de l'Éléphant sise 42, rue de Rochechouart – 75009 Paris, en vue d'en assurer une représentation dans le cadre du Noël des enfants de Saint-Cyr-l'École qui aura lieu le 17 décembre 2023 de 16h à 17h, au Théâtre Gérard Philipe sis rue Gérard Philipe à Saint-Cyr-l'École.

**Article 2 :** En contrepartie de l'organisation de ce spectacle, la commune versera à la Compagnie de l'Éléphant la somme de 3 450 € TTC, dont 1 000 € à verser à la réservation et prendra en charge 5 repas chauds pour les déjeuners des comédiens et du régisseur, et un buffet léger (catering) : thé café, viennoiseries, boissons fraîches, ainsi que les droits d'auteurs et les droits voisins.

**Article 3 :** Les crédits afférents seront inscrits au budget de l'exercice 2023, au chapitre 011, article 611.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 24 MARS 2023

Certifié exécutoire  
par publication en ligne le : 24 MARS 2023  
et

par transmission  
en Préfecture des Yvelines le : 24 MARS 2023



**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par  
Sonia BRAU

Le 24 mars 2023

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé LES ENQUETES DE L'INSPECTEUR T prévu le 17 décembre 2023 au Théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-l'École dans le cadre du Noël des enfants de la Ville.

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/03/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/03/2023

---

**Numéro de l'acte :** 2023-03-65 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20230324-2023-03-65-AU

---

**Date de décision :** 24/03/2023

**Acte transmis par :** Jean Paul BOIRE

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats